

Politique Nature

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 20 JUIN 2023

Sommaire

Partie 1 : Pourquoi nous dotons-nous d'une politique Nature ?

P.4

Partie 2 : En quoi consiste notre Politique Nature ?

P.12

PILIER

01.

S'inscrire en cohérence avec les cadres internationaux et piloter notre politique à un niveau stratégique

P.13 À 25

P. 14 1) Les cadres internationaux

P. 22 2) Un pilotage stratégique

PILIER

02.

Contribuer à la régénération des écosystèmes en intégrant les enjeux Nature au sein de toutes nos décisions d'investissement

P.26 À 41

P.28 1) Comprendre pour pouvoir agir

P. 34 2) Atténuer les effets négatifs et accompagner la transition des activités économiques

P. 41 3) Restaurer et conserver grâce à la création de solutions spécifiques

PILIER

03.

Accompagner nos parties prenantes vers l'intégration de la Nature dans leurs activités

P.42 À 49

P. 43 1) Former nos instances de gouvernance et accompagner nos collaborateurs pour atteindre nos objectifs

P.45 2) Accompagner nos participations, nos fonds partenaires et nos clients

P. 46 3) Contribuer aux initiatives de place et aux travaux méthodologiques

Conclusion

P.50

Partie 1

-

Pourquoi nous dotons-nous d'une politique Nature ?

Le titre même de cette politique est un parti pris : il est le résultat d'une conviction et donne lieu à un engagement fort.

Une conviction : les enjeux liés au climat et la biodiversité ne peuvent pas et ne doivent plus être traités séparément

Un engagement : nous doter d'une politique qui adopte cette vision globale où le climat, les écosystèmes, l'ensemble des espèces, dont l'humain, font partie d'un seul et même système. C'est ce que recouvre le terme « Nature ».

Qu'est-ce que la « Nature »

Si dans la langue française le terme revêt un caractère « protéiforme » et un sens différent selon que l'on adopte, par exemple, une vision anthropologique ou philosophique, dans un contexte écologique sa définition fait consensus.

Ainsi, la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)¹ définit la Nature comme « Le monde naturel, en mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants (y compris les êtres humains) et leurs interactions entre eux et avec leur environnement². »

Cela comprend des catégories telles que la biodiversité, les écosystèmes (structure et fonctionnement), l'évolution, la biosphère, l'héritage évolutif commun de l'humanité et la diversité bioculturelle.

¹ Il s'agit d'un groupe de travail international privé, créé en 2021 par le Conseil de Stabilité Financière, et composé d'acteurs du monde de la banque et de la finance, pour développer un cadre pour la communication des risques et des opportunités financières liées à la nature, à la biodiversité et à la crise des écosystèmes. La TNFD est basée sur le modèle de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), créée en 2015 pour encourager les entreprises à divulguer les risques financiers liés au changement climatique.

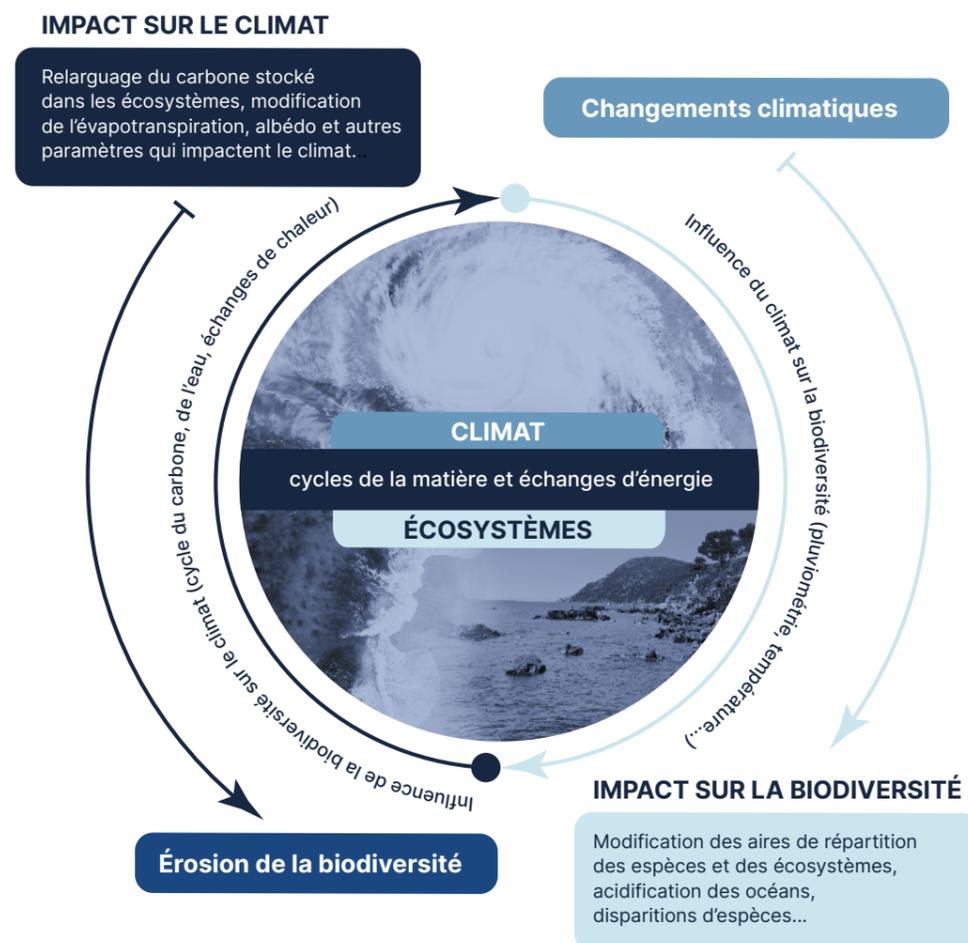
² <https://framework.tnfd.global/concepts-and-definitions/definitions-of-nature/#:~:text=The%20TNFD%20defines%20ecosystem%20services,%20freshwater%20from%20a%20river>.

Si le secteur financier a intégré, du moins en partie, les enjeux climatiques dans ses métiers, les pratiques en matière de biodiversité sont encore peu nombreuses. Et pour cause, la biodiversité est un sujet complexe pour lequel il n'existe pas encore d'approche aussi claire et robuste que pour le climat. Un consensus scientifique a cependant émergé, notamment à travers les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) sur le fait que l'érosion de la biodiversité et le réchauffement climatique sont bien deux phénomènes interdépendants et complémentaires qui interagissent fortement ensemble.

1) Le réchauffement climatique impacte la biodiversité : il est l'un des cinq facteurs d'érosion de celle-ci.

Les changements climatiques ont ainsi un impact direct sur la biodiversité. Par exemple, l'élévation des températures peut modifier les habitats et les cycles de vie des espèces, ce qui peut entraîner des déplacements de population, des changements dans la répartition géographique des espèces et

des perturbations des interactions écologiques. Par ailleurs, la dissolution d'une partie des gaz à effets de serre dans les océans entraîne une augmentation de l'acidification de ces derniers, impliquant des impacts sur la biodiversité marine. Les événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les tempêtes et les inondations peuvent également causer des pertes importantes de biodiversité.



Source : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/brochure-sfn-mai2018-web-ok.pdf> (p.13)

2) La biodiversité joue un rôle crucial dans la régulation du climat.

Les écosystèmes en bonne santé, tels que les forêts, les océans et les zones humides, stockent le carbone et régulent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La perte de biodiversité peut affaiblir la capacité des écosystèmes à absorber le CO₂ atmosphérique, ce qui contribue à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et au changement climatique.

3) Ces rétroactions peuvent avoir des effets cumulatifs et complexes.

Par exemple, la perte de biodiversité peut affaiblir la capacité des écosystèmes à réguler le climat, ce qui, à son tour, peut aggraver le changement climatique et entraîner davantage de pertes de biodiversité.

De plus, le climat et la biodiversité ont tous les deux des implications concrètes à la fois à un niveau local et à l'échelle mondiale.

Échelle locale : les enjeux climatiques et de biodiversité ont des effets concrets au niveau local.

- Par exemple, les conséquences liées au changement climatique peuvent affecter localement les communautés vivant dans des régions spécifiques, qui peuvent faire face à des sécheresses prolongées, des inondations ou des tempêtes plus fréquentes et plus intenses, nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation locales.
- De même, certains impacts sur la biodiversité sont locaux (par exemple la pollution de certains milieux, etc.), et la perte de biodiversité peut entraîner des déséquilibres écologiques locaux, impliquant par exemple la disparition d'espèces ou la perte de services rendus par la nature localement.

Échelle globale : Les enjeux climatiques et de biodiversité ont également des répercussions à l'échelle mondiale.

- Par exemple, les impacts sur le changement climatique, liés aux émissions de gaz à effet de serre, sont globaux et entraînent des conséquences sur tous les continents et les océans via l'augmentation des températures moyennes, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes.
- De même, certains impacts sur la biodiversité sont globaux (par exemple liés aux émissions de gaz à effet de serre, à certaines pollutions, etc.), et la perte de biodiversité peut entraîner des déséquilibres écologiques globaux, impliquant la perte de services rendus par la nature à l'échelle globale.

Il est ainsi important de comprendre que le climat et la biodiversité sont étroitement liés et interdépendants à ces deux échelles. En reconnaissant cette combinaison d'échelles locale et globale, il devient possible de mettre en place des solutions intégrées et holistiques qui abordent efficacement les défis liés au climat et à la biodiversité, tout en tenant compte des contextes spécifiques et des interactions complexes entre les différents niveaux d'impact.

Le monde économique doit inverser les courbes

La biodiversité et les services écosystémiques sont des éléments essentiels à la stabilité et à la prospérité de l'économie mondiale. Il est estimé que près de 50 % du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend directement ou indirectement de ces éléments³.

La dégradation et la perte de biodiversité représentent ainsi des risques économiques majeurs. La destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique entraînent des perturbations des écosystèmes et diminuent leur capacité à fournir des services écosystémiques. Cela peut entraîner des coûts économiques élevés, tels que la baisse de la productivité agricole, l'augmentation des coûts de purification de l'eau, l'accroissement des dommages causés par les catastrophes naturelles et la détérioration de la santé humaine.

Au niveau mondial, la valeur des services écosystémiques a ainsi été estimée entre 125 000 et 140 000 milliards USD par an, soit plus d'une fois et demie le montant du PIB mondial. Et l'augmentation des pressions sur la biodiversité exercées par les entreprises coûte cher : à l'échelle mondiale, entre 1997 et 2011, la valeur des services écosystémiques perdus pour cause de variations du couvert terrestre est estimée entre 4 000 et 20 000 milliards USD par an, et celle des pertes de services imputables à la dégradation des terres entre 6 000 et 11 000 milliards USD par an⁴.

En protégeant la nature, nous préservons ainsi les fondements même de notre économie.

Les services écosystémiques

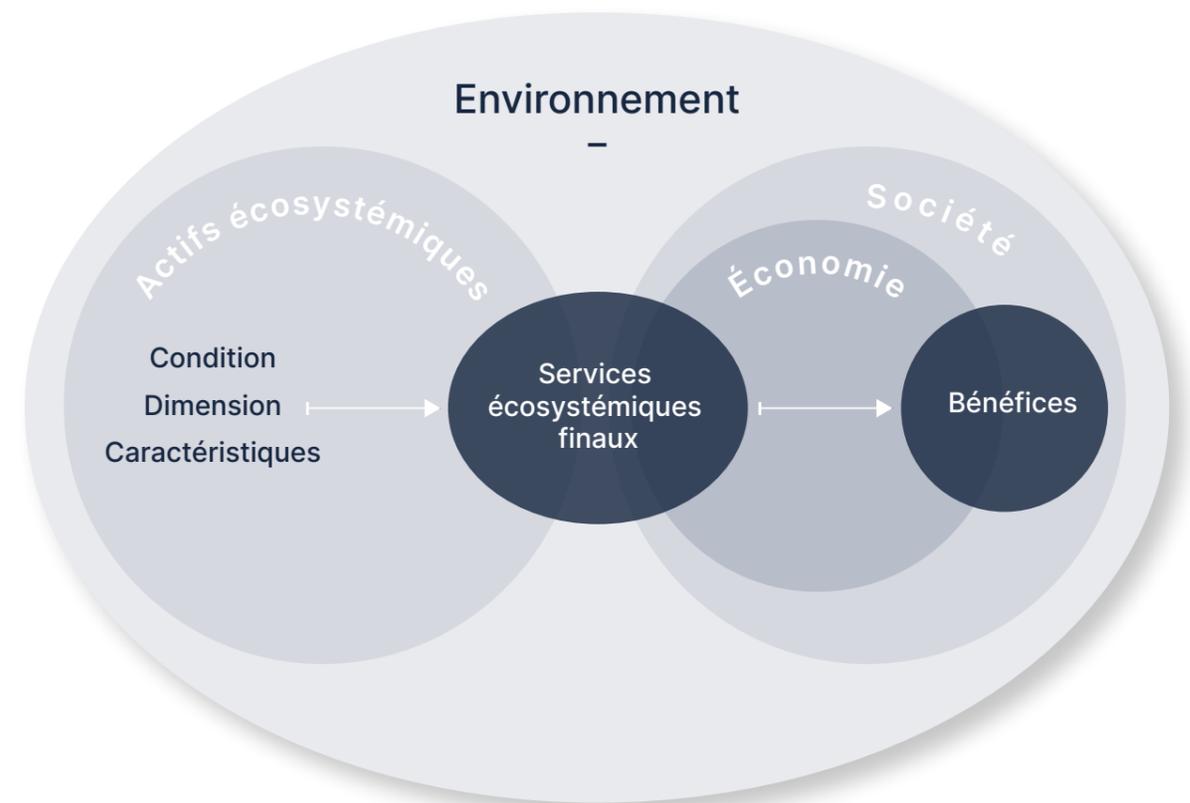
Les services écosystémiques désignent « toutes les contributions, qu'elles soient positives ou négatives, de la nature vivante (c'est-à-dire la diversité des organismes, des écosystèmes et de leurs processus écologiques et évolutifs associés) à la qualité de vie des êtres humains. Les contributions bénéfiques de la nature comprennent des aspects tels que la fourniture de nourriture, la purification de l'eau, le contrôle des inondations et l'inspiration artistique, tandis que les contributions préjudiciables comprennent la transmission de maladies et la prédation qui endommagent les personnes ou leurs biens »⁵.

La TNFD définit 3 catégories de services écosystémiques⁶:

- **Les services d'approvisionnement** : il s'agit des services de fourniture (eau, alimentation, et autres ressources naturelles servant de matières premières comme le bois).
- **Les services de régulation et d'entretien** traduisent la capacité des écosystèmes à réguler les processus biologiques et à influencer les cycles climatiques, hydrologiques et biochimiques, maintenant ainsi des conditions environnementales bénéfiques pour les individus et la société. Les services

d'approvisionnement dépendent de ces services de régulation et d'entretien (par exemple, la fourniture d'eau douce dépend de la capacité des forêts à absorber le carbone et à réguler le changement climatique).

- **Les services culturels** sont des services expérientiels et intangibles liés aux qualités perçues ou réelles des écosystèmes dont l'existence et le fonctionnement contribuent à une gamme d'avantages culturels (par exemple, la valeur récréative d'une forêt ou d'un récif corallien pour le tourisme).



Source : p. 28 du Rapport "System of Environmental-Economic Accounting – Ecosystem Accounting". Consultable à cette adresse : [seea_ea_white_cover_final.pdf](https://www.un.org/seea/ea/white_cover_final.pdf) (un.org)

3 et 4 Source : Synthèse préparée par l'OCDE pour la Présidence française du G7 et la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019 (<https://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/Resume-et-Synthese-Rapport-G7-financer-la-biodiversite-agir-pour-l'economie-et%20les-entreprises.pdf>)

4 Les 5 principales pressions qui menacent la biodiversité : le changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Source <https://www.biodiversante.net/les-5-grandes-pressions-sur-la-biodiversite/>

5 Source : glossaire de l'IPBES <https://www.ipbes.net/fr/node/16381>

6 <https://framework.tnfd.global/wp-content/uploads/2022/06/TNFD-Full-Report-Mar-2022-Beta-v0-1.pdf>

L'approche Nature : un changement de paradigme

Depuis des décennies, voire des siècles, notre relation à la nature a souvent été caractérisée par une vision utilitaire et extractive. Nous avons exploité les ressources naturelles de manière excessive et polluée à travers nos manières de produire et consommer, sans prendre suffisamment en compte les conséquences de nos actions sur l'environnement et sur la biodiversité. Cette approche a conduit à des déséquilibres écologiques, à des impacts négatifs sur le climat, la biodiversité et les écosystèmes mais aussi sur notre qualité de vie (climat non stable, environnement pollué).

L'approche « Nature » émerge ainsi comme un changement de paradigme nécessaire face aux défis environnementaux complexes que nous affrontons. Elle implique de redéfinir notre relation à la nature, en reconnaissant sa valeur intrinsèque et en adoptant une approche durable envers le vivant.

Ce changement de paradigme suppose de considérer la nature non plus comme une source de ressources à exploiter, mais aussi et surtout comme un système complexe dont nous faisons partie intégrante. Il nous encourage à repenser notre place dans l'écosystème naturel, à reconnaître notre dépendance à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle fournit mais également à prendre conscience des limites planétaires.

L'approche « Nature » est en cela bien plus qu'un simple changement de perspective. C'est une transformation profonde de notre manière de penser, de prendre des décisions et d'agir, en particulier en tant qu'investisseur.

Une approche précurseur mais conforme à notre positionnement

Chez SWEN CP, notre différence réside dans notre volonté de nous entourer d'un écosystème d'experts et de scientifiques pour garantir la pertinence de nos approches. C'est le cas pour nos stratégies d'impact qui sont coconstruites avec des experts scientifiques mais aussi pour l'ensemble de nos analyses ESG qui sont fondées sur des méthodes et outils, scientifiques dès que cela est possible, et alignés sur les meilleures pratiques du secteur. Cette approche rigoureuse contribue à notre crédibilité et à notre capacité à générer des impacts positifs à la fois sur le plan environnemental et financier.

Dès 2017, nous avons ainsi adopté une politique Climat, parmi les premiers dans notre secteur des marchés privés français, afin de prendre des mesures concrètes pour intégrer les enjeux de la transition

énergétique dans nos activités d'investissement, en cohérence, notamment, avec les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Cette politique avait pour but d'identifier, de comprendre, d'évaluer, d'intégrer, de suivre et donc, finalement, de gérer notre exposition aux risques climatiques en mettant en place des politiques sectorielles et en dirigeant une part de nos investissements vers des actifs alignés avec une économie à faible émission de carbone. Cependant, au fil de notre exploration approfondie de la biodiversité depuis plus d'un an, nous avons réalisé que dissocier les enjeux climatiques de ceux liés à la biodiversité était inapproprié, étant donné leur interconnexion profonde. Nous sommes donc arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de mettre en place une politique Nature succédant

à notre ancienne politique climatique. **A travers cette politique Nature nous affirmons en effet l'importance de traiter le dérèglement climatique et la biodiversité de façon conjointe, en évitant les effets négatifs croisés et en favorisant les solutions qui bénéficient aux deux enjeux.**

Nous travaillons pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris et réduire les émissions de gaz à effet de serre, et nous souhaitons participer activement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Kunming-Montréal, qui découle de la Convention sur la diversité biologique, afin de préserver et restaurer la biodiversité. Ainsi, nous reconnaissons pleinement que la prise en compte au même niveau des enjeux liés au climat et à la biodiversité constitue un défi majeur auquel nous devons faire face dans nos décisions d'investissement et de gestion. Cela implique de potentiels arbitrages à réaliser, afin d'éviter au maximum les effets négatifs croisés (par exemple : des solutions bénéfiques pour le climat, mais négatives vis-à-vis d'autres enjeux environnementaux), et de maximiser les solutions bénéfiques à plusieurs enjeux environnementaux.

Nous accordons une attention particulière à cet équilibre complexe, car nous comprenons que les deux aspects sont interdépendants et indispensables pour résoudre la crise climatique et l'érosion de la biodiversité.

Ainsi, nous appliquons dans toutes nos analyses et gestions le principe de la double matérialité. Nous identifions systématiquement les impacts que nos activités peuvent avoir sur la nature (notamment le climat et la biodiversité), par exemple à travers les émissions de gaz à effet de serre et d'autres pressions environnementales. Nous sommes par ailleurs conscients de la nécessité de considérer nos dépendances aux services écosystémiques et ainsi nous prenons en compte les risques et opportunités que génèrent le dérèglement climatique et la dégradation de la nature sur nos activités financées à court et à long terme.

Nous reconnaissons ainsi que ces enjeux peuvent avoir un impact négatif sur notre performance financière à long terme et nous appliquons donc systématiquement ce principe de double matérialité dans nos approches d'investissement et de gestion afin de préserver la durabilité de nos activités et maximiser la création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Enfin, nous adoptons une approche transparente, mettons en place une évaluation continue et engageons nos parties prenantes à nos côtés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre Politique plus globale de « Finance Durable », contribue à la réalisation de ses objectifs et à notre volonté de promouvoir une économie durable et engagée.

Cette Politique Nature a été élaborée de manière collaborative par l'ESG, en lien avec l'ensemble des autres équipes de SWEN CP, puis soumise à une étude critique menée par le cabinet BL Évolution, spécialisé dans les enjeux liés à la Nature, ainsi qu'à une évaluation du cabinet I Care by Bearing Point pour ce qui concerne l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Elle s'inscrit en cohérence avec les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures et repose sur trois piliers fondamentaux.

PILIER

01. S'inscrire en cohérence avec les cadres internationaux et piloter notre politique à un niveau stratégique

PILIER

02. Contribuer à la régénération des écosystèmes en intégrant les enjeux Nature au sein de toutes nos décisions d'investissement

PILIER

03. Accompagner nos parties prenantes vers l'intégration des enjeux Nature dans leurs activités

Partie 2

-

En quoi consiste notre Politique Nature ?

PILIER

01.

S'inscrire en cohérence
avec les cadres
internationaux
et piloter notre politique
à un niveau stratégique

1.

Les cadres internationaux

Le premier pilier de nos engagements repose sur l'orientation de notre politique Nature, ainsi que l'ensemble des plans d'actions qui en découlent, vers l'alignement avec les ambitions des cadres internationaux, à savoir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris. Cette approche vise à garantir que nos engagements sont en adéquation avec les enjeux environnementaux prioritaires et contribuent aux objectifs mondiaux. Au-delà de notre activité spécifique, notre ambition est ainsi de démontrer qu'il est possible de faire de la finance « autrement », en intégrant de manière centrale les enjeux du changement climatique et de la biodiversité dans nos activités et nos pratiques. Nous sommes ainsi convaincus que nous pouvons jouer un rôle actif dans la préservation de la Nature, tout en poursuivant notre mission de création de valeur durable.

a | Nous nous engageons à contribuer aux objectifs 2050 et aux cibles à l'horizon 2030 fixés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

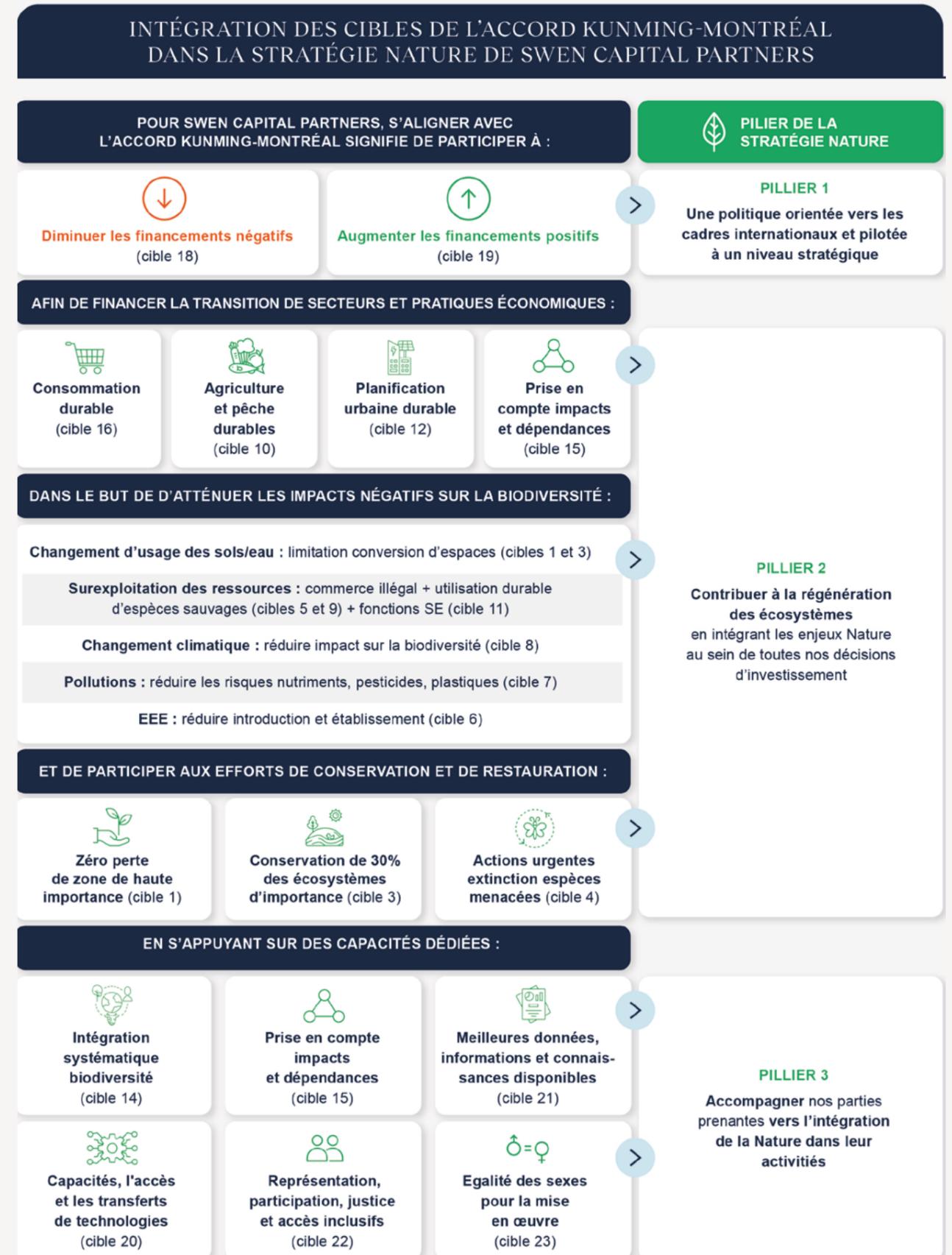
L'accord de Kunming-Montréal

L'accord de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal le 19 décembre 2022, marque un jalon majeur dans la protection et la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale. Il représente un engagement sans précédent de la communauté internationale pour inverser la tendance actuelle de perte de biodiversité et promouvoir la conservation des écosystèmes. Il vise à renforcer les efforts mondiaux en faveur de la préservation de la biodiversité, de la restauration des écosystèmes dégradés et de la promotion d'un développement durable respectueux de la nature. Cet accord mondial constitue un cadre stratégique et un appel à l'action en fixant des objectifs pour 2050 et 23 cibles ambitieuses à atteindre d'ici 2030⁷.

Si cet accord, en tant que cadre mondial pour la biodiversité, offre une orientation essentielle pour la préservation de la Nature, contrairement à l'accord de la COP21 qui fixe des objectifs facilement applicables, il ne propose pas directement une vision adaptée et partagée aux entreprises et aux acteurs financiers. Ainsi, chaque acteur doit s'appropriier l'accord en l'interprétant et en le mettant en action. En effet, alors que les objectifs de la COP21 sont plus facilement transposables dans les stratégies d'atténuation climatique, la préservation de la biodiversité nécessite une approche plus nuancée et spécifique à chaque écosystème et espèce ainsi qu'à chaque problématique sectorielle.

A travers notre politique Nature nous nous engageons à adopter cette approche et à nous inscrire dans ce Cadre mondial de la biodiversité, en vue de participer aux objectifs à long terme fixés pour 2050 ainsi qu'aux cibles à atteindre d'ici 2030 (cf. tableau ci-contre).

⁷ Communiqué de presse officiel : <https://www.cbd.int/article/cop15-cbd-press-release-final-19dec2022>



Nous alignons ainsi nos engagements sur cet accord afin de contribuer à la régénération de la Nature à travers l'atténuation des pressions exercées sur la biodiversité et à la conservation et à la restauration des écosystèmes. Ces deux aspects (« atténuation » et « conservation/restauration ») sont ainsi reconnus comme deux stratégies complémentaires pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Face à cela, notre premier engagement en faveur de la régénération consiste à atténuer les pressions sur la biodiversité en réduisant les facteurs qui conduisent à son érosion. Cela implique de prendre des mesures pour limiter la dégradation des habitats naturels, prévenir la surexploitation des ressources, réduire la pollution, contrôler la propagation des espèces envahissantes et minimiser les impacts des changements climatiques. En atténuant ces pressions, il est possible de ralentir le déclin de la biodiversité et préserver les écosystèmes qui soutiennent la vie sur Terre.

Notre deuxième engagement visera à contribuer très directement à la régénération à travers le financement d'opérations de conservation et de restauration des écosystèmes. Cela impliquera la mise en place d'actions concrètes pour préserver les espèces et les habitats menacés, ainsi que pour restaurer les écosystèmes dégradés. Cela pourra inclure le développement de solutions visant à financer la création de réserves naturelles, la protection des aires marines, la régénération des forêts, la réintroduction d'espèces indigènes et la mise en place de pratiques agricoles durables. La conservation et restauration des écosystèmes permet ainsi de favoriser la survie des espèces, la préservation des interactions écologiques et la résilience face aux pressions futures.

Ces deux approches sont complémentaires et se renforcent mutuellement au service de la régénération des écosystèmes. Atténuer les pressions sur la biodiversité permet de stopper son déclin, tandis que la conservation et la restauration des écosystèmes contribuent à rétablir des conditions favorables à la biodiversité.

C'est cette approche combinée que nous adoptons au sein de notre politique, en commençant par chercher à atténuer les effets négatifs et accompagner la transition des activités économiques (cf. p. 34 et suivantes) puis en innovant au service de la Nature afin de créer des produits financiers contribuant à la restauration et à la conservation (cf. p. 41).

Pour témoigner de notre alignement avec ce cadre mondial pour la biodiversité, nous utiliserons dans un premier temps des indicateurs nous permettant d'évaluer la contribution ou la performance de nos investissements au regard d'enjeux environnementaux (« Part Nature » et « Net Environmental Contribution - NEC »), tout en continuant à participer au développement d'indicateurs de trajectoires en tant que tels (cf. p. 49).

b | Nous nous engageons sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris au plus près de +1,5°C à l'horizon 2050

Qu'est-ce qu'une trajectoire d'alignement à l'Accord de Paris ?

L'Accord de Paris, adopté lors de la COP 21 en décembre 2015, est un traité international contraignant visant à lutter contre le changement climatique. Il engage les 196 Parties signataires à « limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et à poursuivre leurs efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

Dans le cadre de notre engagement à contribuer à ces objectifs, nous avons établi une trajectoire de décarbonation pour nos portefeuilles. Cette trajectoire consiste en une projection de l'évolution de notre empreinte carbone jusqu'en 2050. En la comparant à l'objectif final de l'Accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2050, nous sommes en mesure d'évaluer les efforts de décarbonation nécessaires pour atteindre cet objectif.

I | Nous rejoignons la Net Zero Asset Managers initiative (NZAM)

Nous renforçons notre contribution à la décarbonation mondiale en nous engageant sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris au plus près de +1,5°C à l'horizon 2050.

Afin d'ancrer cet engagement, nous rejoignons, au mois de juin 2023, la Net Zero Asset Managers (NZAM)⁸, une initiative mondiale qui réunit des gestionnaires d'actifs engagés dans la transition vers une économie neutre en carbone⁹. Cette décision démontre notre engagement ferme à contribuer activement à la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

En rejoignant la NZAM, nous prenons ainsi 3 engagements concrets :

- 1) Travailler en partenariat avec les Asset Owners sur les objectifs de décarbonation ;
- 2) Nous fixer un objectif intermédiaire pour le périmètre d'actifs à gérer conformément à l'objectif net zéro d'ici 2050 ou plus tôt ;
- 3) Mettre à jour l'objectif intermédiaire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter progressivement le périmètre des actifs sous gestion couverts jusqu'à ce qu'il atteigne 100 % des actifs.

A travers cette alliance nous nous associons également à un réseau mondial d'acteurs financiers partageant la même vision de la transition vers une économie décarbonée.

La participation à la NZAM nous permettra ainsi d'échanger à propos des meilleures pratiques avec d'autres acteurs de notre secteur et de bénéficier d'une expertise collective pour renforcer nos actions contribuant aux objectifs de l'Accord de Paris.

⁸ <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

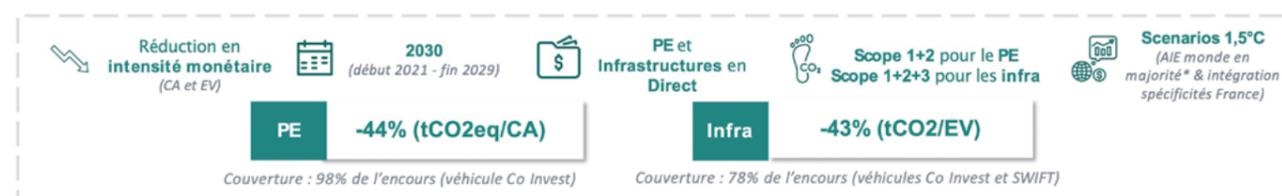
⁹ La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone

II | Nous nous fixons un objectif quantifié de réduction sur un premier périmètre

Dans la continuité de notre engagement au sein de la Net Zero Asset Managers (NZAM), nous nous fixons **un objectif quantifié de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur un premier périmètre spécifique.**

- Nous avons ainsi choisi d'axer en premier lieu nos efforts sur notre portefeuille direct Private Equity et Infrastructures. En identifiant ce périmètre initial, nous cherchons à nous concentrer sur les actifs et les investissements sur lesquels nous exerçons une influence directe. Il correspond à 19% des montants investis au 31/12/2022. Le périmètre couvert comprend ainsi les investissements directs réalisés par les fonds ouverts gérés par SWEN CP (hors FIP/FCPI et fonds dédiés et y compris les co-investissements directs réalisés par le biais de véhicule de co-investissement)
- Par ailleurs, nous nous fixons, sur ce périmètre, un objectif de réduction de près de 40 % (tCO₂eq/CA) à l'horizon 2030 . A travers cet objectif quantifié, nous nous donnons les moyens de suivre nos progrès et de mesurer l'efficacité de nos actions. Cela nous permettra également de rendre compte publiquement de nos performances et de notre contribution à la transition vers une économie neutre en carbone. La date de l'objectif (2030) répond aux critères de la NZAM.
- Enfin, nous avons fait le choix d'une métrique en intensité monétaire car elle nous permet de formaliser un engagement global qui recouvre nos différents secteurs, et pallie le manque de données physiques disponibles à date. Cependant, nous reconnaissons qu'une métrique en intensité physique serait préférable pour évaluer les trajectoires et c'est pour cette raison que nous allons travailler au niveau de nos données physiques pour pouvoir nous fixer un objectif spécifique dédié aux infrastructures d'ici 2025.

Synthèse des recommandations d'engagement (I/II)



10 Cet objectif de réduction est le fruit du travail d'analyse mené par SWEN CP sur la base des données disponibles au 31/12/2021. La majorité des données climat utilisée est à date estimée à partir de proxys sectoriels de marché :

- Infrastructures données réelles : 19 lignes sur 42 lignes soit 45 % des données
- Private Equity : 1 sur 33 soit 3 %.

Les analyses des données climat des sociétés en portefeuille seront de plus en plus précises au cours des prochaines années grâce aux progrès qui seront réalisés au niveau des entreprises sous-jacentes qui communiqueront de manière croissante sur la base de données réelles. Cet objectif sera ainsi régulièrement revu et l'évolution de la part des données réelles dans ces calculs de trajectoire sera également communiquée.

11 Science Based Targets, 2015, Sectoral Decarbonization Approach (SDA) <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Sectoral-Decarbonization-Approach-Report.pdf>

Scopes :

- Uniquement les scopes 1 et 2 ont été retenus pour le portefeuille de Private Equity en raison du manque de robustesse actuel des référentiels de marché utilisés sur le scope 3 et de la qualité de la donnée. De plus, par manque de scénario de décarbonation sectoriel sur les actifs de private equity de SWEN CP, environ 80% des émissions du scope 3 aurait été relié à un scénario de contraction absolue (SDA) des émissions de GES de -4,2% selon les recommandations de Science Based Target Initiative . Or, ce type de scénario ne reflète pas les particularités des actifs détenus par SWEN CP dont les efforts de décarbonation ne peuvent être résumés à une valeur commune.
- Pour les investissements en infrastructures, les scopes 1, 2 et 3 sont utilisés car la majorité de la trajectoire de décarbonation porte sur le scope 3, ainsi 76 % des émissions du scope 3 sont couvertes par un scénario de décarbonation sectoriel.

Ce premier objectif de réduction sur un périmètre direct constitue une étape clé de notre stratégie plus large visant à aligner progressivement l'ensemble de notre portefeuille d'investissement sur les trajectoires des objectifs de l'Accord de Paris. Nous reconnaissons ainsi l'importance de fixer des objectifs ambitieux, tout en tenant compte des réalités opérationnelles et des contraintes propres à chaque secteur d'activité. Nous sommes convaincus que cette approche progressive et mesurable est ainsi essentielle pour garantir des résultats tangibles et durables dans notre parcours vers notre engagement de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.

III | Nous nous engageons à étendre notre périmètre d'engagement

→ Nous nous engageons à améliorer en continu la qualité des données (estimées et réelles) sur lesquelles s'appuient nos trajectoires

Nous accordons une importance capitale à l'amélioration continue de la qualité des données utilisées pour établir nos trajectoires. Pour ce qui est de nos investissements directs, nous visons ainsi à améliorer le taux de couverture basé sur des empreintes carbone réelles et à le communiquer. Nous nous engageons à chercher à obtenir des données précises et fiables pour évaluer au mieux l'impact carbone de ceux-ci. Pour les autres investissements, nous nous efforcerons également de faire progresser le taux de couverture basé sur des empreintes carbone estimées. Nous reconnaissons en effet que l'amélioration de la qualité des données est importante pour prendre des décisions éclairées et mettre en place des actions efficaces¹².

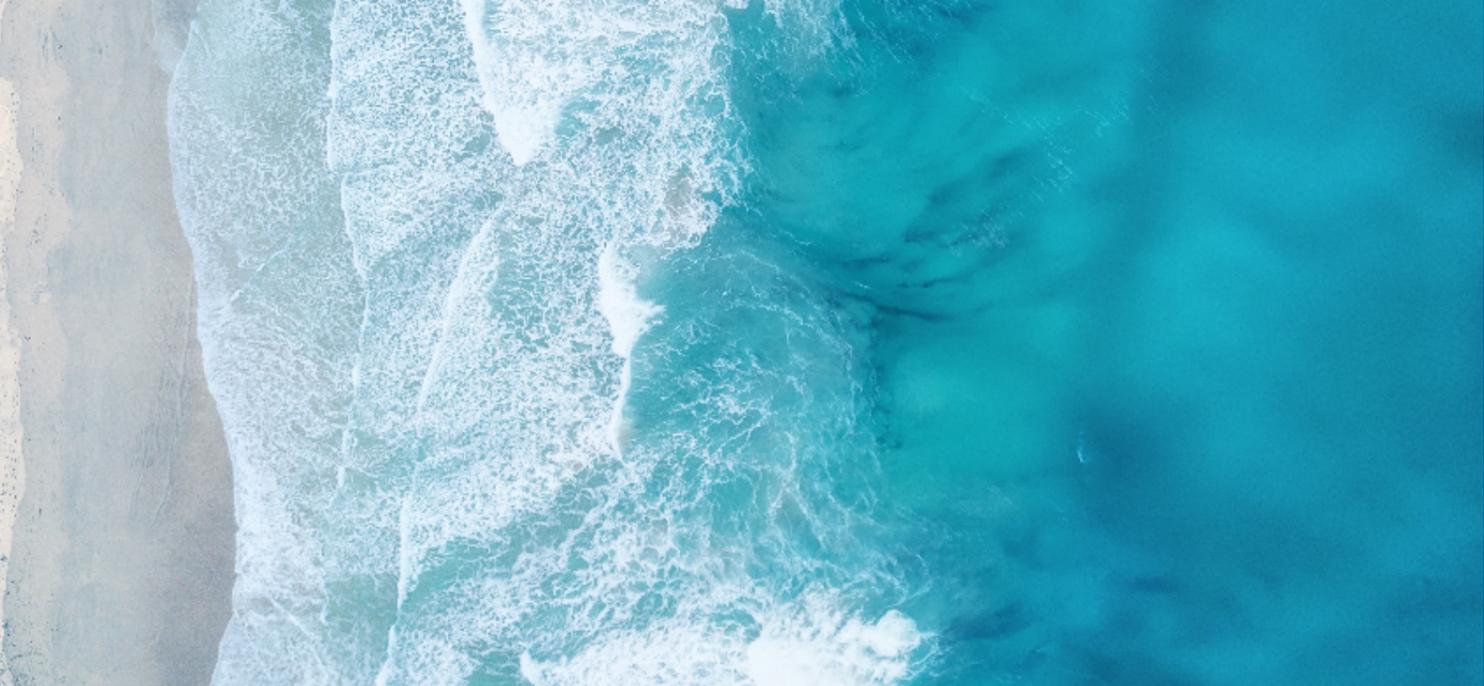
→ Nous nous engageons à améliorer nos objectifs

Nous prévoyons d'améliorer la collecte des données afin de nous fixer un objectif en intensité physique sur les investissements en infrastructures que nous détenons en direct au cours des années 2024 et 2025. Cela pourrait consister, par exemple pour le secteur de l'énergie, à établir des objectifs basés sur la consommation d'énergie (MWh). Parallèlement, nous étudierons la faisabilité d'étendre notre engagement au scope 3, c'est à dire incluant les émissions indirectes générées, pour les secteurs clés de notre portefeuille d'investissement direct en Private Equity.

→ Nous nous engageons sur le périmètre indirect d'ici 2025

Afin d'étendre notre engagement à une plus grande proportion de nos actifs, nous prendrons, en 2025, des objectifs d'alignement avec l'Accord de Paris pour nos investissements indirects c'est-à-dire réalisés dans des fonds.

12 Un plan d'action spécifique, dans le cadre de la transformation digitale ESG de SWEN CP, est actuellement en cours pour travailler à une meilleure couverture et fiabilité des données ESG dont celles sur le climat.



IV | Nous mettons en place, dès à présent, des leviers de décarbonation

Notre stratégie de réduction de nos émissions carbone repose sur des leviers concrets.

→ Nous mettons en place des règles de construction de nos portefeuilles d'investissement.

- En intégrant des politiques d'exclusion claires et des engagements de sortie concernant les secteurs du pétrole, du gaz fossile et du charbon. (Téléchargeables sur notre site internet, rubrique Finance durable)
- En fléchant nos investissements vers des actifs contribuant à la transition environnementale. Cela en systématisant les analyses des enjeux environnementaux de chaque dossier d'investissement, i) en utilisant des métriques clés développées en interne comme le scoring Nature – cf. p. 38 – ou en externe comme la NEC et ii) en établissant des

objectifs ambitieux d'allocation des ressources via des pourcentages minimums d'investissement « Durables »¹³ au sens SFDR, dans des activités alignées à la Taxinomie Européenne, dans des entreprises ayant un score NEC minimum, lorsque cela est possible et pertinent, ou bien qui répondent à la définition de la Part Nature définie par SWEN CP (cf p.23), et iii) en approfondissant et élargissant notre gamme de produits financiers dédiés aux financements d'activités à impact environnemental.

- En investissant uniquement dans des fonds en opérations primaires qui acceptent nos clauses Nature dans les « side letters ». Celles-ci stipulant nos politiques sectorielles et un engagement des fonds à considérer les enjeux climatiques et de biodiversité, si nécessaire à progresser dans leur prise en compte et à communiquer sur les résultats obtenus.

→ Nous veillons à doter nos équipes d'investissement, ESG et de gestion des risques des outils nécessaires afin de leur permettre de piloter les trajectoires de leurs portefeuilles ex ante et ex post pour chaque opportunité d'investissement. Ce pilotage sera aussi effectué de manière consolidée au niveau du périmètre sur lequel nous nous sommes engagés.

→ Nous formons nos collaborateurs à ces enjeux.

Nous avons, par exemple, organisé une formation obligatoire, à destination de notre Comex, de notre Comité de Pilotage Finance Durable (CPFD), de nos équipes d'investissement, ESG, et risque. Une seconde formation, plus spécifique sur nos enjeux, a concerné les publics impliqués dans la validation de notre trajectoire : Comex et CPFD. Ces formations sont et seront, en majorité, réalisées par des cabinets externes ou des experts indépendants afin de garantir l'objectivité et la fiabilité des connaissances apportées et d'éclairer aux mieux les décisions. L'objectif est ainsi d'assurer la capacité de nos décideurs à faire des choix, basés sur les recommandations de leurs équipes, mais aussi nourris par ce regard externe objectif et stimulant de tiers.

→ Nous accompagnons nos participations et nos fonds.

Un expert des sujets de décarbonation (en cours de recrutement) accompagnera prochainement à la fois nos équipes d'investissements, nos participations et nos fonds partenaires.

En ce qui concerne ces derniers, nous mettrons également en œuvre un dispositif d'engagement, en cours d'élaboration. Cette démarche ciblera spécifiquement les acteurs les moins avancés et/ou dont les véhicules d'investissement auront été identifiés comme étant particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre ou à risque significatif vis-à-vis de la biodiversité. Par ailleurs, nous intégrerons des « Clauses Nature » dans nos « side letters » afin de leur préciser nos attentes.

Enfin, nous suivrons le pourcentage d'entreprises détenues et de fonds souscrits qui se seront engagés à s'aligner sur l'Accord de Paris (certification SBTi, ACT...) afin de mesurer la progression de notre portefeuille et donc l'efficacité de notre accompagnement.

¹³ La définition de l'investissement durable au sens SFDR de SWEN Capital Partners est présentée et détaillée dans la section « Finance Durable » de son site interne

2. Un pilotage stratégique

Conscients que l'efficacité d'une politique repose grandement sur son pilotage stratégique, nous plaçons cette Politique Nature au cœur de notre gouvernance Finance Durable et la dotons d'indicateurs de suivi stratégique afin de mesurer sa progression et d'évaluer son impact sur nos pratiques internes.

a | Une gouvernance au service de la politique

Notre Politique de Finance Durable, entrée en vigueur le 4 avril 2023¹⁴, comportait un pilier dédié à la mise au point d'une politique intégrant à la fois les enjeux climatiques et de biodiversité. La politique Nature ici présentée s'inscrit ainsi dans ce cadre global et bénéficie à cet égard de sa gouvernance spécifique.

En effet, à l'occasion de la publication de nos engagements en matière de Finance Durable, nous avons mis en place une gouvernance dédiée sur 3 niveaux.

1) Un Comité spécialisé du Conseil d'administration Finance Durable (CFD) présidé par l'administrateur référent Finance Durable. Il a pour rôle non seulement d'émettre un avis éclairé sur la définition du plan d'actions de la politique Finance Durable, proposé par le Comité de pilotage Finance Durable (CPFD) et validé par le Comité Exécutif, mais aussi sur sa bonne exécution.

2) Des Comités Exécutifs dédiés aux sujets de Finance Durable sont également planifiés 3 fois dans l'année pour valider le plan d'action et le budget associé proposé par le Comité de pilotage (CPFD), faire un point à mi-parcours, puis acter le bilan et les perspectives pour l'année suivante.

3) Enfin, nous avons créé **un Comité de pilotage Finance Durable (CPFD)**, composé de référents nommés au sein de chaque équipe métier, représentant chaque stratégie d'investissement mais aussi les fonctions dites « transverses ». Il se réunit mensuellement et est responsable de proposer, coordonner et suivre l'ensemble des plans d'actions découlant de la Politique Finance Durable.

La politique Nature décrite dans ce document s'appuie sur cette gouvernance dédiée et a, à ce titre, été votée par le CPFD à l'unanimité le 24 mai 2023 pour soumission au Comex, qui l'a validée le 6 juin. Elle a par ailleurs bénéficié du regard éclairé du CFD qui s'est prononcé positivement quant à sa publication.

¹⁴ Consultable à cette adresse <https://www.swen-cp.fr/en/site/parameters?url=https%3A%2F%2Fparametersservices.ofivalmo.fr%2FgetFile%3Fid%3D5d0786ae14ee3%26filename%3D5d0786ae14ee3-document-6426c6c4376b7.pdf%26type%3D3#:~:text=Notre%20seconde%20strat%C3%A9gie%20d'impact,pollution%20et%20le%20changement%20climatique.>

b | Des indicateurs de pilotage stratégique

Notre Politique Nature est pilotée en continu (sur un périmètre précis qui sera élargi progressivement), notamment à travers la création et le suivi d'une « Part Nature », la mesure « NEC »¹⁵, et un indicateur de trajectoire de décarbonation. Ces différents indicateurs permettant de suivre notre effort d'investissement sur des actifs en faveur de la Nature. En complément, nous souhaitons développer des mesures de trajectoires sur le volet biodiversité, qui nous permettront d'évaluer notre alignement avec les objectifs internationaux.

I | Création et suivi d'une « Part Nature »

Dès 2017, notre volonté de mesurer notre engagement proactif à orienter nos investissements vers des actifs contribuant à la Transition Écologique et Énergétique (TEE) nous a conduit à créer notre indicateur « Part Verte »¹⁶. Nous nous étions engagés dès lors à allouer un minimum d'investissements en Part Verte pour chaque fonds ouverts que nous lancions, en adoptant une approche spécifique pour chacun. Au fil des années, ces seuils minimums de part verte ont été progressivement augmentés, témoignant de notre ambition croissante.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller encore plus loin en intégrant la dimension de la biodiversité et de la Nature au sens large dans nos démarches. Notre objectif est ainsi de créer une « Part Nature » consolidée au niveau de la société de gestion, qui servira de référence et de pilier pour l'ensemble de nos équipes et de nos stratégies d'investissement.

Dans un premier temps, cette mesure globale de pilotage visera à mieux comprendre notre positionnement actuel. Par la suite, elle viendra enrichir les

règles de construction de nos futures stratégies d'investissement, avec l'établissement de Parts Nature minimales définies spécifiquement pour chaque fonds. Dans cette optique, la « Part Nature » que nous créons sera **basée sur les 5 pressions sur la biodiversité identifiées par l'IPBES¹⁷, nous permettant de mesurer la part de nos investissements qui limitent au moins une pression sur la Nature, sans contribuer de manière significative à l'augmentation des 4 autres pressions (principe d'un « DNSH Nature »)**. Cet indicateur sera suivi à la fois en montant et en pourcentage, dès 2023.

Cette évaluation concernera dans un premier temps notre périmètre d'investissement direct¹⁸, et nous nous efforcerons de l'étendre en 2024 à notre périmètre d'investissement indirect¹⁹. Le périmètre applicable sera ainsi évolutif, prenant en compte notre capacité à évaluer cette part en fonction des données disponibles.

Enfin, nous nous engageons à publier annuellement les pourcentages d'actifs réduisant leurs impacts sur chaque pression.

¹⁵ A date la NEC nous permettra de suivre uniquement notre périmètre d'investissement direct (Hors FIP-FCPI antérieurs à 2019). Mais un futur déploiement devrait nous permettre d'estimer également les NEC de nos fonds gérés.

¹⁶ Sont considérés comme relevant de la Part Verte les sociétés et actifs d'infrastructures dont il est présumé qu'ils réalisent plus de cinquante pour cent (50%) de leur chiffre d'affaires dans des activités qui figurent dans la taxonomie du label Greenfin. Sont également considérées dans la Part Verte, plus largement, les sociétés et actifs dont une majorité de leurs activités participent directement ou indirectement à la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement, et/ou contribuent positivement à la Transition Énergétique ou Ecologique.

¹⁷ <https://www.biodiversante.net/les-5-grandes-pressions-sur-la-biodiversite/>

¹⁸ Investissements réalisés en direct par les fonds gérés par SWEN CP, hors mandats, hors prestations de conseil

¹⁹ Investissements réalisés par des fonds gérés par SWEN CP dans des fonds gérés par des tiers, hors mandats, hors prestations de conseil

II | Utilisation de l'indicateur NEC

Premier indicateur environnemental multi-enjeux, appuyé sur une démarche scientifique en analyse du cycle de vie, la NEC est universelle : applicable à tout type d'entreprises, tout type de projets, toute classe d'actifs, et sur un périmètre mondial. Convaincus que c'est en développant des indicateurs fiables et comparables que nous pourrions collectivement changer nos manières de faire et d'investir au profit d'une finance durable, nous sommes devenus en janvier 2022 actionnaires de la NEC Initiative aux côtés de Sycomore Factory, OFI Invest et Eurinvest.

L'indicateur NEC apporte ainsi une réponse simple à une question complexe : mesurer le degré d'alignement avec la transition écologique d'un produit, un service, un projet, une infrastructure, un modèle économique, donc d'une entreprise et d'un produit financier (émetteurs, fonds, indices). La mesure est basée sur une approche en triptyque "Climat - Biodiversité - Ressources" et correspond ainsi de l'optique « Nature » que nous souhaitons évaluer.

La NEC intègre ainsi 9 catégories d'impacts²⁰ et s'échelonne sur 200 points avec une véritable exigence :

- de -100 % pour les activités les plus fortement destructrices de capital naturel, en obstruction à la transition écologique ;
- à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des solutions pour accélérer la transition écologique ;
- en passant par 0 %, le milieu de l'échelle correspondant à la moyenne mondiale actuelle pour chaque fonction ou usage analysé.

Nos équipes ESG ont fortement contribué au développement de la mesure NEC dans sa version 1.1 et plus précisément à une approche spécifique à la méthanisation. Par ailleurs, l'ensemble des métiers investisseurs, risques et conformité ont été formés afin de maîtriser la méthode de calcul, en fonction de leurs besoins.

En raison de sa robustesse et de son approche « Nature » intégrant à la fois les enjeux climatiques et de biodiversité, nous avons choisi de faire de la NEC l'un de nos indicateurs stratégiques de pilotage de notre Politique.

A date la NEC nous permettra de suivre uniquement notre périmètre d'investissement direct. Mais un futur déploiement devrait nous permettre d'estimer également les NEC de nos fonds gérés.

III | Indicateur de trajectoire de décarbonation

Notre 3^{ème} indicateur stratégique vise à mesurer l'alignement de nos investissements avec notre objectif de décarbonation, sur le périmètre de notre premier engagement soit les actifs détenus en direct de notre portefeuille Private Equity et Infrastructures.

En complément, nous souhaitons continuer de participer au développement d'indicateurs de trajectoire sur le volet biodiversité, nous permettant d'évaluer notre alignement avec les objectifs internationaux.

²⁰ Émissions de gaz à effet de serre, utilisation de ressources énergétiques, pollution des sols, changement d'usage des sols, pollution des eaux, consommation en eau, pollution de l'air, pollution des sols, utilisation de ressources non énergétiques



PILIER

02.

Contribuer
à la régénération
des écosystèmes
en intégrant les enjeux
Nature au sein
de toutes nos décisions
d'investissement

A travers cette Politique, nous nous engageons à contribuer à la régénération des écosystèmes à travers les deux approches complémentaires de l'atténuation et de la conservation / restauration. L'atténuation consiste en effet à créer les conditions favorables à la régénération des écosystèmes en réduisant les pressions qui les affectent. Ainsi, en limitant les émissions de gaz à effet de serre, en préservant les habitats naturels et en adoptant des pratiques durables, cela offre aux écosystèmes la possibilité de se régénérer de manière autonome. Cependant, dans certains cas, des actions plus directes et spécifiques de conservation/restauration peuvent s'avérer essentielles. Ces deux approches, bien qu'elles diffèrent dans leurs actions, sont toutes deux nécessaires pour parvenir à une régénération durable des écosystèmes.

En les combinant, nous favoriserons ainsi à la fois la capacité des écosystèmes à se régénérer par eux-mêmes et nous nous efforcerons également de trouver des solutions pour accélérer ce processus lorsque cela est nécessaire.

Mais avant de mettre en œuvre ces approches de régénération, il est essentiel de comprendre notre situation actuelle, en évaluant nos empreintes environnementales, nos impacts sur les écosystèmes et nos dépendances vis-à-vis de ceux-ci. Une analyse approfondie de nos activités et de nos pratiques nous permettra ainsi d'identifier les domaines dans lesquels nous devons agir pour réduire notre empreinte et minimiser nos impacts négatifs. De plus, en comprenant nos dépendances aux services écosystémiques, nous serons en mesure de renforcer notre résilience et de développer des approches plus durables. Cette étape de diagnostic et d'évaluation constitue donc le point de départ nécessaire pour orienter nos actions de régénération et d'engagement envers les écosystèmes.



1. Comprendre pour pouvoir agir

Pour être en mesure d'agir de manière efficace et ciblée, il est essentiel de comprendre en profondeur notre impact, en tant que société de gestion, sur la Nature et nos dépendances aux services écosystémiques. A la fois complexe en soi dans la compréhension des mécanismes qui la définissent et la composent, la Nature et ses enjeux ne s'analysent pas de la même manière selon les secteurs d'activités considérés. Les particularités de chacun d'entre eux imposent de décliner des approches spécifiques. C'est pourquoi nous considérons qu'une compréhension approfondie est le point de départ essentiel de notre stratégie.

Nous nous engageons ainsi à mesurer chaque année notre impact à l'échelle de notre portefeuille (notamment à travers un diagnostic qualitatif des impacts et dépendances à la nature, ainsi qu'à

travers des empreintes carbone et biodiversité) mais aussi à l'échelle de nos participations (à travers des métriques plus adaptées à leurs enjeux locaux).

Cette approche nous permettra ainsi de mieux évaluer nos actions, d'ajuster nos stratégies d'investissement et de favoriser des décisions éclairées.

Les résultats 2022 des analyses présentées ci-dessous seront publiés dans le rapport Art 29 LEC qui sera disponible sur notre site internet au 30 juin 2023.

a | Réalisation annuelle d'une analyse qualitative des impacts et dépendances

Soucieux de systématiquement déployer une approche de double matérialité lorsque cela est possible, nous avons réalisé pour la première fois en 2022 une analyse portant à la fois sur :

- Les impacts de nos participations sur la dégradation des écosystèmes. Nous évaluons ainsi les entreprises en fonction des différentes pressions qu'elles exercent sur la biodiversité (Par exemple : émissions de polluants, production de déchets, etc.).
- Les dépendances de nos investissements aux services écosystémiques²¹. Réaliser cette analyse nous permet en effet de mesurer les risques encourus par nos participations en cas de dégradation de ces services.

 **ENCORE** Pour ce faire, nous avons utilisé la base de données ENCORE²² (Exploring Natural Capital Opportunities, Risk and Exposure) développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec UNEP-WCMC²³ et financée par le Secrétariat suisse aux affaires économiques et la Fondation Mava²⁴. Cette évaluation a été réalisée en fonction du secteur de chaque participation²⁵.

Nous nous engageons à réaliser ce diagnostic estimatif des impacts et dépendances annuellement pour l'ensemble de nos fonds article 8²⁶ et à publier ces résultats dans nos rapports ESG. L'analyse pour les fonds Article 9 sera réalisée à partir de 2024.

21 Cf. encadré page 9

22 ENCORE

23 <https://www.unep-wcmc.org/en>

24 <https://mava-foundation.org/>

25 Evaluation réalisée sur l'ensemble de nos portefeuilles directs et indirect pour les fonds article 8 selon SFDR.

Nous n'avons pas été en mesure de couvrir les fonds article 9 car la couverture sectorielle d'ENCORE est insuffisante à date.

26 Fonds gérés par SWEN CP

b | Réalisation annuelle de nos empreintes quantitatives : carbone, biodiversité

I | Empreinte carbone

Depuis 2017, nous faisons réaliser une estimation de l'empreinte carbone de nos fonds et mandats en scope 1, 2 et 3. Elle porte à la fois sur les investissements en direct dans le cadre de notre gestion en multistratégie et sur nos investissements indirects dans le cadre des opérations primaires et secondaires. Elle couvre ainsi notamment les sociétés sous-jacentes des fonds auxquels nous souscrivons à travers nos différents véhicules d'investissement.

Cette mesure est le point de départ de la définition d'une trajectoire de décarbonation et nous permet d'identifier les actifs à prioriser dans nos actions d'accompagnement.

La grande majorité des actifs dans l'univers non coté ne calcule pas les empreintes carbonées liées à leurs activités. En effet, contrairement aux grandes entreprises ou ETI, les entreprises de moins de 500 salariés ne sont encore pas soumises à l'obligation réglementaire de calculer un « bilan GES » et seule une minorité réalise à ce jour un bilan.

Nous avons cependant fait le choix volontaire de réaliser des estimations sur la base de modèles reconnus et avec l'aide d'un prestataire externe, habilité par l'Association Bilan Carbone (ABC). Pour nos stratégies d'impact nous sommes par ailleurs en mesure de calculer les empreintes carbonées de nos investissements via un outil dédié.

II | Empreinte biodiversité



A ce jour, il existe plusieurs méthodologies de mesure de l'empreinte biodiversité qui coexistent et se trouvent encore en phase de développement. Nous avons choisi d'utiliser deux méthodologies distinctes : le Global Biodiversity Score (GBS) & Corporate Biodiversity Footprint (CBF).

Cette décision repose sur plusieurs objectifs :

- Tout d'abord, en utilisant ces deux méthodologies, nous sommes en mesure de couvrir une plus grande partie de notre périmètre d'investissement.
- De plus, cela nous permet de challenger les résultats obtenus, de mieux comprendre les forces et les limites de chaque méthode et d'avoir une vision plus complète et nuancée de notre impact sur la biodiversité.
- Enfin, cette démarche répond également à une demande de nos clients. En utilisant deux méthodologies différentes, nous sommes en mesure de répondre aux préférences et aux besoins spécifiques de ces derniers, qui peuvent utiliser l'une ou l'autre des métriques dans leurs propres évaluations et analyses.

La question des métriques pour mesurer l'empreinte biodiversité suscite une certaine controverse. En effet, différentes approches et méthodologies coexistent, et chaque mesure a ses avantages et ses limites. Dans ce contexte, nous avons fait un choix réfléchi en optant pour la mesure de l'Abondance Moyenne des Espèces (MSA) pour évaluer notre empreinte biodiversité.

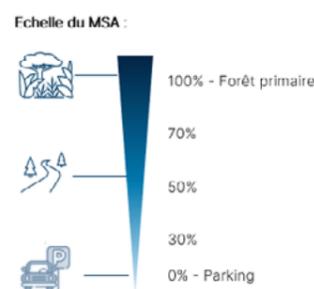
La MSA est ainsi une mesure largement utilisée et permet de prendre en compte à la fois la diversité et l'abondance des espèces, offrant une vision agrégée de l'impact sur la biodiversité. De plus, la MSA peut être appliquée à différents écosystèmes, ce qui nous permet de couvrir un large éventail de nos secteurs d'investissement. Elle offre également le potentiel d'une certaine stabilité et cohérence dans le suivi de l'empreinte biodiversité au fil du temps, ce qui facilite l'analyse des tendances et l'évaluation de l'efficacité de nos actions, malgré les évolutions rapides des outils basés sur cette métrique.

Cependant, nous reconnaissons que la MSA n'est pas une mesure parfaite et qu'elle présente certaines limites. Elle ne permet pas la prise en compte précise des spécificités locales et ne capture pas nécessairement tous les aspects de la biodiversité, tels que les espèces rares ou endémiques. Malgré cela, nous avons choisi de conserver la MSA pour l'instant en raison de sa large adoption et de sa capacité à fournir une mesure comparative de notre empreinte biodiversité. Nous restons cependant attentifs au développement d'autres métriques et à l'évolution des pratiques dans ce domaine.

Comprendre l'unité de mesure MSA

La mesure de la Mean Species Abundance (MSA) permet d'évaluer l'abondance moyenne des espèces par rapport à une superficie donnée. Deux unités de mesure sont utilisées par nos deux méthodologies :

- Pour le GBS : elle est exprimée en fraction ($1/10^9$ ou part per billion – ppb- ou un milliardième) de la surface de la Terre afin de prendre en compte les impacts à la fois aquatiques et terrestres.
- Pour le CBF : elle est exprimée en kilomètres carrés (km^2) et correspond à la perte d'un kilomètre carré d'espace naturel vierge.



La MSA mesure ainsi le degré d'intégrité d'un écosystème, allant de 0% pour un écosystème totalement artificialisé, tel qu'un parking, à 100% pour un écosystème non modifié, comme une forêt primaire. En 2010, la moyenne mondiale de la MSA terrestre était d'environ 65%. Cela signifie qu'environ 35% de la MSA terrestre mondiale avait été perdue à cette date. Pour donner une idée concrète, cela équivaldrait à transformer l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Océanie en un immense parking de plus de 47 millions de km^2 , où rien ne vit. D'ici 2050, on estime que la moyenne mondiale de la MSA pourrait chuter à 57%. Cela équivaldrait à étendre ce « parking » sur environ 11 millions de km^2 supplémentaires, soit une zone presque aussi vaste que la Chine et la Mongolie réunies.

C | Indicateurs spécifiques

Les empreintes nous offrent une vision agrégée de notre impact sur la biodiversité et le climat : c'est une simplification nécessaire afin de comprendre notre impact global au niveau d'un actif, d'un fonds, d'un portefeuille de fonds et ceci potentiellement toutes classes d'actifs confondues. Ce sont des métriques particulièrement intéressantes à ce titre pour un acteur financier, qu'il soit gérant d'actif ou investisseur.

Cependant, si cette représentation est en cela éclairante, elle ne suffit pas à elle seule pour comprendre les intrications et les spécificités des écosystèmes dans lesquels nous opérons. Nous avons ainsi la conviction, lorsque nous nous penchons sur un actif en particulier pour lequel le sujet des impacts sur la nature sont matériels, qu'elle doit impérativement être complétée par une approche plus adaptée, plus locale, afin de mieux comprendre les dynamiques spécifiques à chaque contexte. Il existe ainsi un éventail de métriques possibles. Pour exemple, nous utilisons des métriques

standardisées au niveau européen, les indicateurs Principes Adverses Impacts (PAI) conformément à notre Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité²⁷, mais aussi les métriques utilisées par notre stratégie d'investissement Blue Ocean qui peuvent varier d'une opération à l'autre afin de s'adapter au mieux aux spécificités matérielles des activités. Nous veillons ainsi à utiliser les métriques les plus pertinentes et adaptées à chaque cas. Notamment, nous évaluerons les futures propositions de la Task-Force for Nature Disclosure (TNFD) sur le volet des indicateurs pour évaluer et gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités pertinents liés à la Nature.

En mettant en œuvre ces deux niveaux de métriques (agrégé et spécifique), nous cherchons ainsi à obtenir une compréhension approfondie de notre impact sur la biodiversité et à mesurer en toute transparence notre progression.

²⁷ Disponible sur notre site internet, rubrique Finance Durable

2.

Atténuer les effets négatifs et accompagner la transition des activités économiques

a | Éviter et limiter les impacts

I | Créer une politique d'exclusion concernant les activités à proximité ou dans des zones géographiques où les écosystèmes sont à préserver

Afin de participer à la préservation des écosystèmes fragiles, nous nous engageons à déployer, en 2024, une politique d'exclusion concernant les activités situées à proximité ou dans des zones géographiques où la préservation des écosystèmes est cruciale. Comme pour nos autres politiques sectorielles, celle-ci sera adaptée selon le type d'investissement considéré, selon qu'il s'agisse d'un investissement en direct ou de la souscription de parts de fonds.

Cette politique contribuera ainsi à l'objectif européen de créer des « zones protégées »²⁸ représentant au moins 30 % de la superficie terrestre et

marine de l'Union européenne, ainsi qu'à la cible 2 à l'horizon 2030 de l'Accord de Kuning-Montréal sur la conservation de la diversité biologique. Elle pourra concerner, entre autres, les zones Natura 2000²⁹, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les « Key Biodiversity Area » (zones clés pour la biodiversité³⁰).

En complément, nous pourrions être amenés à développer d'autres politiques d'exclusions géographiques pertinentes à la prévention des impacts et risques sur la Nature, en fonction de l'évolution de notre politique Nature.

28 <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/biodiversity/>
29 <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>
30 <https://www.keybiodiversityareas.org/>



II | Faire évoluer nos politiques sectorielles actuelles et développer de nouvelles politiques et position papers sur les enjeux Nature en commençant par la déforestation

Nos politiques sectorielles existantes contribuent déjà à éviter et limiter plusieurs pressions sur la Nature.

→ Notre politique « charbon » nous permet ainsi de réduire notre exposition aux pressions exercées sur les écosystèmes terrestres affectés par les activités d'exploration et d'exploitation (dégradation des habitats / changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre).

→ Notre Politique sectorielle Pétrole et Gaz fossile, publiée au mois d'avril 2023, vise à réduire les mêmes pressions en y ajoutant celle des « émissions de polluants dans l'eau et dans l'air ».

Nous souhaitons cependant continuer à les améliorer en les actualisant prochainement sous le prisme d'analyses de la Nature et à en développer de nouvelles, ainsi que des « position papers ». Cette der-

nière catégorie consiste en des politiques spécifiques portant sur nos secteurs et enjeux considérés comme les plus matériels. Dans ce cadre, nous avons identifié la déforestation comme l'un des enjeux prioritaires de par ses conséquences significatives sur la biodiversité en entraînant la perte d'habitats naturels, la disparition d'espèces et la dégradation des écosystèmes.

Ces futurs « position papers » nous permettront de communiquer de manière transparente sur les mesures concrètes que nous adopterons. Afin de les mettre au point, nous travaillerons en étroite collaboration avec des experts et nos parties prenantes et chercherons à développer de nouvelles approches.

b | Orienter nos investissements

Lorsque nous évaluons de nouvelles opportunités d'investissement, nous intégrons systématiquement les enjeux liés à la Nature dans notre processus de prise de décision.

I | Poursuivre l'intégration des enjeux Nature dans nos due diligences pour nos investissements directs

Dans le cadre de la réalisation de nos due diligences pour de nouveaux investissements directs, nous examinons attentivement les politiques et les pratiques opérationnelles des entreprises cibles pour évaluer leur engagement envers la préservation de la Nature, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de leur impact. Cette analyse s'appuie sur :

→ **Un questionnaire ESG**, dont une partie est spécifiquement dédiée à l'évaluation de nos participations sur les enjeux Nature, à travers, notamment et non exclusivement :

- La formalisation d'une politique de préservation de la biodiversité / d'une politique environnementale,
- La réalisation d'une cartographie de sites et activités pour identifier les « Key Biodiversity Areas »,
- L'analyse de l'exposition aux risques physiques du Changement climatique.
- La réalisation d'une évaluation de leur empreinte biodiversité et/ou de l'empreinte carbone,
- L'intégration de questions spécifiques liées aux critères techniques et DNSH de la taxonomie.
- La mise en place d'initiatives environnementales (éco-conception, analyse du cycle de vie, matériaux recyclés, etc.),
- Ou encore des questions dédiées pour la mesure du score NEC.

→ **Une évaluation des pratiques de l'entreprise à travers deux matrices de risques.**

- Pour toutes les due diligences, une matrice d'analyse des risques physiques et de transition.
- Les risques dits « physiques » sont liés au changement climatique (cyclone, élévation des océans, etc.) et à la dégradation de la biodiversité (baisse d'efficacité dans les services écosystémiques rendus par la nature comme une baisse de la pollinisation ou une détérioration de l'approvisionnement en eau). Nous sommes à la recherche de tout outil pertinent susceptible de faciliter notre analyse. Nous effectuons une veille active pour identifier les solutions qui pourraient nous aider dans cette tâche.
- Les risques de « transition » sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone ou protecteur de la Nature sur les acteurs économiques (risques réglementaires, technologiques, de marché, de réputation, nouvelles normes réglementaires, nouvelles habitudes consommation...)
- Pour les secteurs pour lesquels le risque Biodiversité est le plus matériel³¹, une matrice d'analyse de risque d'impacts et de dépendances de l'entreprise aux services écosystémiques.

Enfin, la TNFD introduit la notion de risques systémiques, associés aux effondrements d'écosystèmes critiques, ou à la cumulation et la contagion de différents risques physiques et/ou de transition.

Par conséquent, nous adopterons des approches spécifiques et des métriques adaptées à chaque type de risque.

L'analyse des risques physiques se concentre sur l'identification des aléas climatiques et des dépendances d'un actif aux services écosystémiques. Cela implique de comprendre les vulnérabilités de l'entreprise aux événements climatiques extrêmes tels que les tempêtes, les inondations ou les sécheresses, ainsi que sa dépendance aux écosystèmes qui peuvent être altérés.

L'analyse des risques de transition repose sur plusieurs éléments clés. Tout d'abord, elle implique l'examen des réglementations actuelles et futures qui s'appliquent aux actifs considérés. Cela permet de comprendre les contraintes réglementaires potentielles auxquelles l'entreprise peut être confrontée à l'avenir. Ensuite, il est important d'analyser les innovations technologiques, telles que la recherche et développement et les brevets, ou encore la feuille de route stratégique de l'entreprise par rapport aux évolutions comportementales de son marché, de ses clients, de ses concurrents et d'autres parties prenantes. Cette analyse permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à s'adapter aux changements environnementaux et à saisir les opportunités qui en découlent. La NEC est également un outil de mesure du risque de transition pris en compte en phase de préinvestissement puisqu'elle permet d'évaluer la contribution des entreprises au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

Les indicateurs déterminés dans les questionnaires ESG (de due diligence comme de suivi) permettent également d'apprécier l'exposition de l'entreprise à ces risques et sa stratégie mise en place pour y faire face. Concernant la matrice d'analyse de risque d'impacts et de dépendances aux services écosystémiques, il s'agit de la même analyse que celle réalisée à l'échelle de nos portefeuilles mais de manière qualitative et non quantitative.

→ **Le calcul de leur score NEC** (cf. p. 24)

→ **L'évaluation des indicateurs « Principal Adverse Impacts » (PAI)³²**

Les indicateurs « Principal Adverse Impacts » sont une série de 16 indicateurs développés par la réglementation européenne "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR). Depuis 2022, ils sont pris en compte lors des évaluations préalables des investissements effectuées dans le cadre de la due diligence ESG. Plusieurs PAI adressent directement l'impact des entreprises sur la biodiversité.

→ **[d'ici fin 2024] Une empreinte biodiversité** (cf. p. 31)

³¹ Sont considérés comme contribuant fortement à l'érosion de la biodiversité, les secteurs de l'agriculture, élevage, aquaculture, bois et papier, agro-alimentaire, construction, énergie et d'extraction des matières premières et métaux.

³² Déclaration et rapports disponibles sur notre site internet, rubrique Finance Durable.

II | Analyser les fonds via un scoring Nature, les impliquer à travers une clause Nature spécifique

Dans le cadre de la publication de notre politique Nature, nous créons un nouvel outil d'évaluation appelé le « scoring Nature », systématiquement intégré à la prise de décision en matière d'investissement dans des fonds. Ce scoring s'appuie sur les outils existants en matière de climat et de biodiversité. en lien avec les recommandations de la TCFD et de la TNFD. Ils visent notamment à évaluer dans quelle mesure les enjeux liés à la Nature sont intégrés dans la stratégie d'une société de gestion, le mode de gouvernance et les moyens internes mis en place pour la déployer et enfin, les objectifs, processus et métriques spécifiques à chaque fonds pour sélectionner et accompagner les participations dans la réduction de leurs impacts.

L'identification d'une performance Nature jugée insuffisante, voire présentant des risques quant à

l'absence de prise en compte des enjeux Nature, et pour laquelle il existerait un doute quant à la volonté et capacité du fonds concerné à mettre en place un plan correctif approprié, pourra avoir pour conséquence une non-réalisation de l'investissement.

Par ailleurs, nous mettrons prochainement en place des « clauses nature » spécifiques dans nos « sides letters » signées avec nos fonds partenaires dans le cadre de nos investissements. Elles concerneront le respect de nos politiques sectorielles ou la mise en place de règles de due diligences approfondies pour les sociétés évoluant dans des secteurs particulièrement exposés aux enjeux d'impacts et de dépendance. Enfin, ces accords pourront également porter sur la formalisation d'une approche Nature par le fonds et sur un engagement de reporting auprès de nos équipes.

C | Transparence et reporting

I | Publier un rapport TNFD & TCFD

Dans l'objectif de faire preuve de transparence en matière de reporting, nous nous engageons à publier chaque année, et dès 2024, deux rapports alignés l'un avec les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et l'autre avec celles de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) attendues d'ici fin 2023. Pour le rapport TNFD, nous nous efforcerons de publier un premier document dès 2024 qui permettra de communiquer de manière

transparente sur notre état d'avancement par rapport aux différents éléments de reporting recommandés par la TNFD.

Ces rapports mettront en évidence notre volonté de transparence vis-à-vis de la façon dont nous appréhendons ces risques climat et Nature dans notre gouvernance, notre stratégie, notre gestion des risques et dans nos dispositifs de mesures et de métriques associées.

II | Intégrer des indicateurs Nature dans nos rapports ESG

Nous nous engageons à intégrer des indicateurs liés à la Nature dans nos rapports ESG et dans notre reporting Art. 29 annuel. Nous publierons ainsi notre « Part Nature », qui évalue la proportion de nos investissements dédiée à la réduction des pressions sur la Nature (cf. p. 23). Nous publierons également nos empreintes carbone et de biodiversité (cf. p. 28 et suivantes).

En intégrant ces indicateurs dans nos rapports ESG, nous affirmons notre volonté de rendre compte de manière transparente de notre impact sur la Nature et de notre engagement envers sa préservation. Nous encourageons également nos partenaires et l'ensemble du secteur financier à adopter cette approche holistique en matière de reporting ESG, afin de promouvoir une économie plus durable et respectueuse de la Nature.

d | Approfondir la gestion des risques

Nos évaluations des risques physiques et de transition et des impacts et dépendances aux services écosystémiques de l'exposition de nos investissements aux conséquences du changement climatique, ainsi que l'impact de ces derniers sur le changement climatique, nous permettent déjà d'évaluer nos principaux risques, sur la base des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Cette analyse est depuis 2022 intégrée au sein des due diligences ESG (cf. p. 36).

Cependant, nous avons décidé, dans le cadre de cette Politique Nature, de renforcer notre approche de gestion des risques, en prenant en compte les recommandations de la Taskforce on Nature Financial Disclosure (TNFD)³³, et d'évaluer nos risques Nature physiques et de transition, liés aux dépendances de nos investissements aux services écosystémiques

et aux impacts de ces derniers sur la nature. Nous sommes toutefois dans l'attente de la publication de la version finale attendue pour septembre 2023 qui nous permettra de compléter notre approche et nos actions.

Pour cela, nous suivrons un processus en 3 étapes : l'identification des risques, leur mesure et enfin la mise en place d'une gestion des risques appropriée.

En accord avec notre positionnement Nature et notre conviction que les enjeux climatiques et de biodiversité ne peuvent être traités séparément, notre approche de la gestion des risques suivra également cette logique en adressant de manière holistique les risques climatiques et biodiversité, suivant les synergies possibles et proposées entre les cadres TCFD et TNFD.

33 <https://tnfd.global>

I | Identification et mesure de nos principaux risques Nature

Dans cette optique, notre première étape consistera à réaliser une identification approfondie et détaillée des principaux risques Nature auxquels nous sommes confrontés, sur la base des enjeux climat et biodiversité prioritaires identifiés pour nos investissements via nos empreintes qualitatives et quantitatives, et de leurs rétroactions matérielles. Cette identification de nos principaux risques Nature sera alignée avec les recommandations de la TCFD et de la TNFD, visant à distinguer les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation (risques de transition), les risques aigus ou chroniques (risques physiques), ainsi que les éventuels risques systémiques associés. Ce processus sera effectué au cours des prochains mois sur 2023 et 2024, en prenant en considération les différents secteurs dans lesquels nous investissons.

La seconde étape consistera à établir une hiérarchisation des différents risques identifiés en fonction de la gravité du danger, de l'exposition à ce danger et de sa probabilité d'occurrence grâce à une analyse de matérialité. Il s'agira ainsi notamment de leur attribuer un score prenant en compte ces différents paramètres. Cette classification nous permettra notamment de déterminer les risques qui nécessiteront une attention immédiate et ceux qui pourront être gérés de manière préventive. En parallèle, nous définirons notre niveau d'appétence au risque, c'est-à-dire le degré de tolérance que nous serons prêts à accepter (seuils).

Nous réaliserons par ailleurs une veille régulière des risques Nature émergents et déciderons de leur intégration dans notre processus de gestion des risques.

II | Intégration des risques Nature à la gestion globale des risques

La troisième et dernière étape de notre approche consistera à intégrer ces risques Nature identifiés dans notre gestion globale des risques, aux côtés de ceux financiers, opérationnels, réglementaires et de durabilité déjà existants. Cela nous permettra d'adapter nos stratégies en conséquence, en prenant des décisions éclairées et en ayant, in fine, une vision plus holistique de notre exposition aux risques.

Cette approche globale et intégrée de la gestion des risques renforcera notre résilience face aux perturbations naturelles en nous permettant de mettre en place des mesures préventives et des actions correctives pour réduire notre exposition et saisir les opportunités émergentes.

3.

Restaurer et conserver grâce à la création de solutions spécifiques

Dans le cadre de notre approche présentée ci-dessus, la troisième étape de notre engagement vise à réfléchir à la création de solutions spécifiques pour contribuer au financement des enjeux de restauration et conservation. Cet enjeu qui fait partie intégrante des cibles de l'accord de Kunming Montréal est aujourd'hui un domaine encore peu développé mais qui bénéficiera d'innovations financières afin d'inciter le fléchage de capitaux dans cette direction.

Quelle différence entre « conservation » et « restauration » ?

La distinction entre conservation et restauration repose principalement sur l'état initial de l'écosystème concerné. En théorie, un écosystème dégradé est sujet à des mesures de restauration, tandis qu'un écosystème en bon état est davantage l'objet de mesures de conservation.

- ➔ La conservation a pour objectif de protéger les populations d'espèces et l'intégrité écologique de leurs habitats naturels. Elle implique souvent la création de zones sanctuarisées telles que des réserves naturelles. L'accent est mis sur la préservation de l'état existant des écosystèmes, en limitant les activités humaines qui pourraient avoir un impact négatif sur l'écosystème et les espèces qui y résident.
- ➔ La restauration, quant à elle, consiste à agir pour favoriser la récupération des écosystèmes dégradés ou détruits. Cela peut inclure des actions telles que la replantation d'espèces végétales locales, la restauration des habitats aquatiques, ou encore la réintroduction d'espèces indigènes. L'objectif est de soutenir activement la revitalisation des écosystèmes et de restaurer leur fonctionnement et leur diversité biologique.

Si nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer dans la conservation et la restauration des écosystèmes, nous n'avons pas encore toutes les réponses nécessaires nous permettant de concrétiser cet engagement via nos investissements, afin de proposer des produits et solutions financières adaptées et répondant pleinement à notre ambition. Nous allons ainsi nous entourer d'experts et nous serons

attentifs aux avancées de la recherche et aux nouvelles approches émergentes.

Nous étudierons, par exemple, l'opportunité de flécher une quote part de certains de nos produits financiers vers le financement de ces actions ou toute autre solution financière pour concrétiser notre contribution aux objectifs de conservation et de restauration des écosystèmes.



PILIER

03.

Accompagner
nos parties prenantes
vers l'intégration
de la Nature
dans leurs activités

Nous croyons fermement que progresser seuls ne suffira pas à répondre aux enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Pour contribuer réellement, nous sommes conscients que nous devons embarquer toutes nos parties prenantes dans notre trajectoire. En travaillant ensemble, en partageant nos connaissances et nos expertises, nous sommes convaincus que nous pourrions progresser, créer des solutions et contribuer à la construction d'une finance réellement durable. Dans le cadre de cette politique dédiée à la Nature, nous accordons ainsi une importance primordiale à l'accompagnement de nos parties prenantes dans l'intégration des enjeux liés à la Nature dans leurs activités. Pour ce faire, nous mettons en place plusieurs actions concrètes et engagements

1. Former nos instances de gouvernance et accompagner nos collaborateurs pour atteindre nos objectifs

Pour donner à nos collaborateurs les moyens de contribuer et d'agir à leur échelle et pour aider nos instances de gouvernance à prendre des décisions éclairées, nous nous engageons à les former et sensibiliser aux enjeux complexes de la Nature.

a | Un programme de formations Nature à partir du Q4 2023

Nous créerons, en partenariat avec un cabinet de conseil reconnu, un programme de formation dédié. Il visera à doter nos équipes des connaissances et clés de lecture nécessaires pour comprendre les enjeux actuels de la Nature, avec un accent particulier sur la biodiversité et les interactions complexes entre les écosystèmes.

Ce programme de formation pourra, dans un second temps, être mis à la disposition de nos clients des fonds partenaires et des sociétés dans lesquelles nous investissons. En partageant ces connaissances,

nous souhaitons ainsi renforcer notre engagement collectif en faveur de la Nature et inspirer d'autres acteurs à changer leurs pratiques.

Il s'agit d'une étape clé de notre Politique et nous nous engageons à continuer à investir dans des initiatives de sensibilisation et de formation pour renforcer notre compréhension et celle de nos partenaires.

b | Un kit pédagogique décarbonation

La réussite de notre alignement sur l'Accord de Paris à travers une trajectoire de décarbonation ambitieuse requière la mobilisation de l'ensemble de nos équipes et instances de gouvernance. Pour cela, nous sommes conscients de devoir les accompagner dans la compréhension approfondie des enjeux de la décarbonation et surtout de sa mise en œuvre concrète. C'est dans cette optique que nous allons créer, en 2024, un kit pédagogique.

Ce kit comprendra différentes ressources permettant de mieux comprendre la contribution attendue de chaque secteur pour atteindre les objectifs

de l'Accord de Paris. Il présentera également les solutions possibles pour réduire les émissions dans chacun des domaines d'activité. En ce sens il permettra à nos équipes d'identifier les acteurs à la pointe en matière de décarbonation, de mieux évaluer les opportunités d'investissement, mais aussi de conseiller nos sociétés investies sur des pratiques vertueuses.

Un expert décarbonation, en cours de recrutement, viendra rejoindre nos équipes dans les prochains mois afin d'accompagner au quotidien nos investisseurs sur ces sujets spécifiques et complexes.

c | Un outil de pilotage de notre trajectoire de décarbonation

Afin de permettre à nos équipes d'évaluer les opportunités d'investissement en lien avec notre stratégie Nature, et tout particulièrement avec notre engagement de décarbonation de nos portefeuilles, nous allons mettre à leur disposition un outil de pilotage opérationnel. Celui-ci leur permettra, dans un premier temps de préciser si la société est un contributeur positif ou négatif à notre trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris.

Ces outils étant encore émergents sur le marché des actifs non cotés et à ce jour imparfaits, nous serons en veille active pour toujours améliorer notre outillage mis à la disposition de nos équipes.

2.

Accompagner nos participations, nos fonds partenaires et nos clients

Nous sommes engagés à accompagner nos participations, nos fonds partenaires et nos clients dans leur prise en compte des enjeux Nature.

a | Pour nos clients

Tout d'abord, nous organiserons pour 2024 des ateliers de sensibilisation pour nos clients, visant à accroître leur compréhension des enjeux Nature et à promouvoir des pratiques vertueuses. Ces ateliers offriront un espace d'échange et de partage d'informations essentielles pour les aider à intégrer les enjeux Nature dans leurs décisions d'investissement et leurs activités.

En outre, nous nous engageons à partager de manière systématique les mesures d'indicateurs Nature précédemment cités, tels que la Part Nature, l'empreinte carbone, l'empreinte biodiversité et la NEC, à travers nos reportings ESG annuels pour les fonds relevant des articles 8 et 9 selon SFDR.

Par ailleurs, nous leur proposerons de co-construire, ensemble, des solutions répondant aux enjeux Nature. Cette approche visera ainsi à répondre à leurs besoins spécifiques et à les accompagner dans leurs engagements.

Nous sommes ainsi déterminés à soutenir nos clients dans leurs efforts pour contribuer activement aux efforts environnementaux à mener pour contribuer au respect des limites planétaires.

b | Pour nos fonds partenaires

En ce qui concerne nos fonds partenaires, nous organiserons également des ateliers de sensibilisation et partagerons nos feedbacks sur leur scoring Nature (cf. p19).

Nous évaluons également, la stratégie Nature (ou climat et biodiversité en fonction de leurs approches) des sociétés de gestion sur la base d'une évaluation

quantitative et qualitative, en faisant le lien avec le scoring Nature.

Enfin, pour tout nouvel accord d'investissement, nous intégrerons dans les « side letters » des rendez-vous de sensibilisation en sus des autres éléments clés des « clauses Nature » (cf. p. 32).

C | Pour nos sociétés investies

Nous accompagnerons nos sociétés investies également grâce à des ateliers de sensibilisation et des kits pédagogiques dédiés à la Nature ou à des sujets plus spécifiques comme la décarbonation.

Nous réaliserons une évaluation annuelle, à travers un questionnaire dédié mesurant leur niveau de maturité de prise en compte de ces enjeux Nature. Nous suivrons par ailleurs avec attention la bonne application des réserves et recommandations qui auront été formulées lors des due diligences. Nous partagerons l'ensemble de ces informations avec elles afin de les aider à identifier leurs forces et faiblesses et ainsi à progresser.

Enfin, nous accompagnerons nos participations, quand cela est matériel, dans la mise en place d'une stratégie de décarbonation et de prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

A cet effet, nous recrutons un expert qui sera à même de leur apporter une expertise technique et des méthodologies concrètes pour faire évoluer leurs pratiques et mettre en place leur propre stratégie d'alignement à l'Accord de Paris.

3. Contribuer aux initiatives de place et aux travaux méthodologiques

Nous contribuons activement aux initiatives de place et aux travaux méthodologiques liés à la Nature. Nous sommes ainsi conscients de l'importance de collaborer avec l'ensemble de notre écosystème pour favoriser une meilleure compréhension et intégration de ces enjeux. Dans cette optique, nous partageons également nos expertises, connaissances et pratiques.

Collaborer : Participer activement aux groupes de travail

- Partenariat scientifique avec l'Ifremer.
- SWEN CP a aussi co-fondé et est membre du comité de pilotage de 1000 Ocean Startups.
- Membre du Cluster Maritime français qui rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature.
- Participation aux groupes de travail de France Invest et de l'Institut de la Finance durable sur la biodiversité
- Fin 2022, SWEN Capital Partners est devenu signataire de Finance For Biodiversity Pledge pour contribuer aux différents groupes de travail de l'initiative regroupant des institutions financières.
- Adhésion à l'initiative Climat International, SWEN Capital Partners s'est engagée à prendre en compte, mesurer, gérer et reporter sur les enjeux carbone de ses investissements. Elle est membre du Comité Opérationnel de la branche française de l'initiative.
- Membre du comité exécutif et du conseil Administratif de European Biogas Association
- Membre du comité de direction de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)
- Membre de l'initiative World Energy Council et SWEN Capital Partners a signé l'initiative Hydrogène Global.
- SWEN CP est également membre de plusieurs organisations liées au gaz et au biogaz : association Française du Gaz, syndicat professionnel de l'industrie gazière française (gaz naturel, biométhane, biogaz, hydrogène et GPL), membre de France Gaz Renouvelables, membre de Cosortio Italiano Biogas, organisation italienne représentant les acteurs du biogaz et de la méthanisation
- SWEN CP est partenaire du WWF



b | Promouvoir nos expertises et connaissances des meilleures pratiques

Dans cet objectif, nous avons créé en 2014 une conférence, les « ESG Best Practices Honours », afin de partager, promouvoir et valoriser les pratiques vertueuses en matière d'ESG et de RSE parmi les entreprises et actifs d'infrastructure que nous finançons. Nous distinguons également par des prix les démarches et innovations d'investisseurs responsables parmi les plus de 200 sociétés de gestion que nous suivons dans le non-côté et dans notre univers d'investissement. Nous réunissons pour cela chaque année un jury de membres externes, indépendants et impliqués dans l'écosystème de l'ESG.

Notre objectif est à la fois de mettre en lumière des acteurs en avance ou innovants dans notre secteur, mais aussi de réunir les principaux acteurs de l'ESG pour échanger autour des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et progresser tous ensemble. C'est ainsi un lieu d'émulation et de partage de bonnes pratiques. Le 22 juin 2023 aura lieu la 10^{ème} édition des ESG Best Practices Honours, by SWEN, sur le thème de la « Ré-génération » !

Par ailleurs, nous avons contribué au lancement et au financement de 1000 Ocean startups, une coalition visant à accélérer l'innovation en matière d'impact sur les océans. Elle rassemble l'écosystème mondial d'incubateurs, d'accélérateurs, de concours, de plateformes de mise en relation et de sociétés de capital-risque qui soutiennent les startups ayant un impact sur les océans. Son objectif est de faire passer à l'échelle au moins 1000 startups transformatrices d'ici la fin de la Décennie des océans afin de restaurer la santé des océans et d'atteindre l'ODD 14. Pour cela, 1000os créent des synergies entre les participants et communique sur les succès déjà obtenus afin d'inciter à l'investissement dans l'écosystème de l'innovation pour l'impact sur les océans. Le co-Directeur de notre stratégie SWEN Blue Ocean est co-Président du Steering Committee de 1000 Ocean Startups et le reste de l'équipe participe au comité de pilotage du groupe de travail sur l'impact.

Dans le cadre de notre autre fonds d'impact dédié à la décarbonation du secteur du gaz, SWIFT, nous sommes membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la European Biogas Association, du comité de direction de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), de l'Association Française du Gaz et France Gaz Renouvelables, de Cosortio Italiano Biogas, de l'initiative World Energy Council et de l'European Clean Hydrogen Alliance.

C | Soutenir la R&D

Nous sommes engagés à soutenir activement la recherche et le développement et notamment à contribuer à l'évolution des méthodologies en matière d'empreinte biodiversité et à nous associer à des travaux portant sur la construction de méthodologies de suivi d'une trajectoire Nature. Nous reconnaissons ainsi que des outils et des approches robustes sont nécessaires pour mesurer et évaluer l'impact de nos activités sur la Nature. En collaborant avec des experts et des institutions spécialisées, nous souhaitons contribuer à la création de cadres de référence et de standards.

Par ailleurs, nous souhaitons accompagner des projets de recherche permettant de mieux comprendre nos effets sur la Nature. Nous soutenons ainsi en 2023 un premier projet : Ice&Life³⁴.

Entre science et protection de la nature, Ice&Life est un projet novateur qui propose d'explorer une des plus grandes métamorphoses actuelles de notre planète. En raison de la modification du climat par les activités humaines depuis la Révolution Industrielle, les glaciers fondent partout sur Terre et ce processus s'accélère. De la fin du Petit Âge Glaciaire (1850-1900 selon les régions) à la fin du 21^{ème} siècle, le déclin glaciaire aura libéré des centaines de milliers de km². Dans ces zones qui constituent certaines des dernières zones de nature vierge de notre planète, une diversité d'écosystèmes terrestres (zones rocheuses, pelouses, forêts, etc.), d'eau douce (rivières, lacs, zones humides, etc.) et marins (fjords, littoraux, lagons, etc.) se développent. En collectant des données scientifiques inédites sur cette nouvelle frontière écologique et en montrant le rôle crucial que jouent les glaciers et les écosystèmes postglaciaires face aux défis sans précédents de l'Anthropocène (climat, eau, biodiversité, etc.), Ice&Life vise à augmenter la protection de ces écosystèmes clés.

En mettant en place ces actions concrètes d'accompagnement, nous souhaitons aider nos parties prenantes dans l'intégration de la Nature dans leurs activités, contribuer à une meilleure prise en compte de ces enjeux dans le secteur financier et favoriser une vision plus durable et équilibrée entre l'humain, les écosystèmes et les espèces animales. Nous sommes convaincus que cet engagement est essentiel pour l'avenir de nos métiers et pour l'équilibre de la planète.

34 <https://www.iceandlife.com/>

Conclusion

Notre approche globale et intégrée des enjeux Nature, allant au-delà de la prise en compte distincte du climat et de la biodiversité, est fondée sur des convictions sincères et témoigne de notre engagement en faveur d'une gestion responsable et durable. Nous sommes conscients que cette démarche est novatrice et qu'il reste des défis à relever. Cependant, nous abordons cette nouvelle étape avec humilité, motivés par notre volonté de progresser, en collaboration avec nos experts et partenaires.

Par ailleurs, cette politique s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur d'une finance durable. En tant qu'acteurs du secteur financier, nous estimons en effet avoir les leviers, et donc la responsabilité, de contribuer à préserver la Nature. Nous sommes ainsi convaincus que pour être réellement durable, la Finance doit transformer ses pratiques et que l'avenir de nos métiers réside plus que jamais dans une approche équilibrée, qui réconcilie les intérêts humains, les écosystèmes et les espèces animales.

La Finance réellement Durable que nous défendons soutient ainsi une vision renouvelée de la Nature. Nous sommes conscients des défis qui nous attendent, mais nous sommes résolus à poursuivre notre engagement pour un avenir plus équilibré. Nous nous engageons à jouer pleinement notre rôle, au service de cette vision, avec détermination et passion.





SWEN Capital Partners
22, rue Vernier 75017 Paris
+33 1 40 68 17 17 | www.swen-cp.fr

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-14000047